

SYNTHÈSE

Rapport de l'analyse de la profession
Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique

Analyse réalisée par la
Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM)
Direction de l'intervention sectorielle et territoriale

SYNTHÈSE

1.- L'ORIGINE DU BESOIN DE L'ANALYSE (partie I, section 3 - p.11)

Au cours de l'année 1992, le directeur général du Regroupement des professionnels de la danse du Québec (nommé depuis mai 1994 le Regroupement québécois de la danse) a fait parvenir une demande de production d'un devis de formation professionnelle de la profession *Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique*, à la Commission de formation professionnelle de Montréal.¹

En vue de répondre aux besoins exprimés, la SQDM de la région de Montréal a acheminé la demande d'analyse de la profession à l'organisme désigné à ce sujet, c'est-à-dire la SQDM (il s'agit en quelque sorte du siège social de l'organisme). À la fin de l'année 1993, soit au terme des diverses consultations requises pour déterminer la pertinence de la production d'une analyse de cette profession, la SQDM a assumé la planification de sa réalisation.

2.- RÉSUMER LA DÉFINITION DE LA QUESTION ÉTUDIÉE (partie I, section 4 - p.13-14)

Le principal besoin mis en lumière touche le repérage des qualifications nécessaires pour enseigner la danse classique, la danse moderne et la danse jazz dans les écoles qui ne sont pas soumises aux normes du système d'éducation québécois, relativement aux contextes de formation en danse à vocation pré-professionnelle, professionnelle et à vocation de loisirs. Il s'agit donc de décrire ce que recouvre globalement l'exercice de la profession *Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique*.

3.- LA DÉFINITION DES OBJECTIFS DE L'ANALYSE (partie I, section 5 - p.15)

Les données présentées précédemment dans la définition de la question étudiée, nous amènent à formuler deux grands objectifs dans la production de la présente analyse. Ces objectifs consistent à :

1. Établir un portrait à la fois général et détaillé de la profession *Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique* au Québec.
2. Fournir un cadre de référence pour soutenir la préparation d'outils d'évaluation des qualifications des personnes qui enseignent la danse comme discipline artistique au Québec, dans des écoles de danse qui ne sont pas régies par le ministère de l'Éducation.

4.- LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE (partie II, section 8.4 - p.24-31)

L'inventaire des fonctions, des tâches et des activités liées à l'exercice de la profession *Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique* que nous proposons ici regroupe toutes les fonctions, toutes les tâches et toutes les activités répertoriées au cours de l'analyse. Ainsi la profession comporte 5 fonctions, auxquelles sont associées 16 tâches qui regroupent un nombre total de 99 activités.

Par ailleurs, il faut voir que, selon le degré d'enseignement, selon le genre de la danse enseignée, soit la danse classique, la danse moderne ou la danse jazz, et selon le contexte d'enseignement de la danse, c'est-à-dire un contexte de formation à vocation pré-professionnelle et professionnelle ou un contexte de formation à vocation de loisirs, l'exercice de certaines fonctions et de certaines tâches peut, d'une part, revêtir plus ou moins d'importance et, d'autre part, être plus ou moins fréquent. Toutefois,

¹. Notons que, depuis lors, la Commission de formation professionnelle de Montréal est devenue la Société québécoise de la main-d'œuvre, région de Montréal. Notons également que, en 1993, la SQDM a remplacé la production de devis de formation professionnelle par la production d'analyse de métier ou de profession.

SYNTHÈSE

puisque l'objectif de l'analyse en cours est de **décrire** la profession, toutes les fonctions et toutes les tâches liées à son exercice doivent être répertoriées.

Examinons maintenant l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités propres à l'exercice de la profession *Professeure ou professeur de danse comme discipline artistique*.

Fonction I Planification de l'enseignement

Tâche 1 Élaborer le plan de cours

- Activités*
- 1.1 Cerner les caractéristiques des élèves (profil de formation, antécédents en danse, âge, etc.) et s'informer sur les acquis des élèves ou procéder à l'évaluation des acquis des élèves.
 - 1.2 Définir les objectifs du cours en fonction, notamment, des caractéristiques et des acquis des élèves, du sommaire du cours fourni par l'école d'appartenance et en fonction de la position du cours dans le programme de formation des élèves.
 - 1.3 Déterminer les méthodes pédagogiques ou l'approche d'enseignement en fonction, notamment, des caractéristiques et des acquis des élèves et en fonction du degré du cours enseigné.
 - 1.4 Déterminer le matériel nécessaire à l'enseignement (les documents pertinents, la musique, l'utilisation de la barre de ballet, l'utilisation de l'espace, l'utilisation du miroir, l'utilisation de moyens audiovisuels, l'utilisation d'autres objets pertinents à l'enseignement) et, s'il y a lieu, initier l'accompagnatrice ou l'accompagnateur au travail d'accompagnement musical d'une leçon de danse.
 - 1.5 Déterminer le processus d'évaluation des apprentissages ou prévoir l'application, à l'intérieur du cours, de la politique d'évaluation des apprentissages définie par l'école d'appartenance (instruments d'évaluation, fréquence des évaluations et résultat attendu).

Tâche 2 Structurer chaque leçon du cours

- Activités*
- 2.1 Définir les objectifs de la leçon en tenant compte de la progression dans l'apprentissage et de l'évolution du groupe d'élèves et de chaque élève à l'intérieur du groupe.
 - 2.2 Concevoir ou choisir les exercices liés à la leçon (enchaînements, improvisation ou autre).
 - 2.3 Déterminer la séquence d'exécution des exercices liés à la leçon.
 - 2.4 Déterminer l'organisation de la classe en vue de l'exécution des exercices (déplacements, formation en grand groupe et en sous-groupes, changements de lignes).
 - 2.5 Faire la recherche nécessaire et choisir la musique appropriée aux exercices liés à la leçon.
 - 2.6 Mettre au point le matériel nécessaire pour la leçon (les notes de cours, les accessoires, la bande sonore ou les indications à transmettre à l'accompagnatrice ou l'accompagnateur au piano ou à la percussion).
 - 2.7 Signaler à la direction, au besoin, tout problème rattaché au matériel nécessaire à l'enseignement.

Fonction II Transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être (enseignement)

Tâche 3 Créer un climat favorable à l'enseignement

- Activités*
- 3.1 Établir un lien de confiance avec les élèves.
 - 3.2 Apprendre le nom de chaque élève.
 - 3.3 Définir, de manière précise, les attentes à l'égard des élèves sur le plan de la discipline et du savoir-être en général.

SYNTHÈSE

- 3.4 Respecter et faire respecter les attentes significatives (ponctualité, présence, tenue vestimentaire, relations avec autrui).
- 3.5 Tenir compte de l'expérience et de la réalité des élèves.
- 3.6 Interpeller les élèves dans leur sensibilité.
- 3.7 Stimuler la créativité, la curiosité et l'expression des élèves.
- 3.8 Développer l'autonomie des élèves et la prise en charge de leur apprentissage.
- 3.9 Promouvoir l'amour de la danse et le plaisir de danser.
- 3.10 Respecter le rythme d'apprentissage des élèves dans le rythme d'enseignement.

Tâche 4 Activités

Présenter aux élèves les exercices à faire

- 4.1 Nommer l'exercice et expliquer l'origine et l'évolution des pas ou des mouvements qui s'y rapportent dans l'histoire de la danse.
- 4.2 Établir les liens entre l'exercice proposé et les objectifs du cours et du programme de formation, d'une part, et les œuvres du répertoire en danse, d'autre part.
- 4.3 Expliquer l'importance de la prise de conscience des sensations éprouvées dans l'exécution des pas ou des mouvements (sensibilité proprioceptive).
- 4.4 Expliquer l'importance de l'expression d'une émotion personnelle dans l'exécution des pas ou des mouvements.
- 4.5 Informer les élèves sur le style, l'époque ainsi que l'auteur ou l'auteure de la musique utilisée, et expliquer l'importance du lien entre l'essence de la musique et l'exécution des pas ou des mouvements.
- 4.6 Expliquer l'importance de la prise de conscience des caractéristiques de son corps dans l'exécution des pas ou des mouvements.
- 4.7 Expliquer le rôle de l'utilisation du miroir, de la barre de ballet ou de tout autre outil de travail dans l'exécution des pas ou des mouvements.

Tâche 5 Activités

Faire exécuter les exercices par les élèves

- 5.1 Décrire l'exercice à exécuter dans sa globalité et dans ses parties.
- 5.2 Faire la démonstration de l'exercice à faire, esquisser l'exercice ou énoncer, de différentes manières, l'explication sur le rendu souhaité en se servant ou non de la musique.
- 5.3 Exposer l'intérêt d'exécuter correctement l'exercice en cause dans la progression des apprentissages.
- 5.4 Donner les indications relatives à l'organisation de la classe dans l'exécution de l'exercice.
- 5.5 Signaler aux élèves les difficultés à surmonter et les points à surveiller pour exécuter correctement l'exercice.
- 5.6 Signaler aux élèves la manière de faire pour maximaliser l'efficacité musculaire et pour prévenir les blessures dans l'exécution de l'exercice.
- 5.7 Vérifier, auprès des élèves, si l'explication a été bien comprise et recommencer au besoin.
- 5.8 Démarrer la musique ou indiquer, à l'accompagnatrice ou l'accompagnateur, le rythme et le temps voulus, et donner le signal de départ aux élèves.
- 5.9 Diriger les élèves dans l'exécution de l'exercice.

Tâche 6 Activités

Développer chez les élèves la qualité de l'exécution des exercices sur le plan technique et sur le plan artistique

- 6.1 Observer les élèves dans l'exécution de l'exercice.
- 6.2 Donner au groupe d'élèves et à des élèves en particulier des indications pour corriger les erreurs dans l'exécution de l'exercice.
- 6.3 Rappeler aux élèves l'importance de l'expression émotionnelle et de la conscience des sensations éprouvées dans la qualité de l'exécution des pas ou des mouvements.
- 6.4 Inviter les élèves au dépassement personnel.
- 6.5 Signaler au groupe d'élèves et à des élèves en particulier les améliorations observées dans l'exécution de l'exercice.

SYNTHÈSE

- 6.6 Rappeler aux élèves le caractère indéfiniment perfectible de l'exécution des pas ou des mouvements.
- 6.7 Répéter la consigne quant au rendu souhaité et faire reprendre l'exercice.
- 6.8 Ajuster, au besoin, son approche d'enseignement.

Tâche 7 Guider les élèves dans le développement de leur potentiel en danse en fonction de leur unicité

- Activités
- 7.1 Détecter le potentiel de chaque élève.
 - 7.2 Corriger chaque élève en fonction de sa personnalité.
 - 7.3 Proposer à chaque élève des exercices adaptés à ses besoins, c'est-à-dire lui donner les moyens de s'améliorer et de régler les problèmes liés aux caractéristiques de son corps.
 - 7.4 Amener chaque élève à prendre conscience de son potentiel en danse, à reconnaître et à développer ses acquis en danse, ses capacités sur le plan technique et son style artistique, et répéter l'ampleur des efforts à déployer en danse pour atteindre le but fixé.
 - 7.5 Encourager chaque élève dans la progression de ses apprentissages et la ou le diriger dans la poursuite de sa formation en danse et, s'il y a lieu, dans son choix de carrière.
 - 7.6 Accueillir, au besoin, les élèves en consultation individuelle.

Tâche 8 Évaluer les élèves

- Activités
- 8.1 Concevoir les instruments d'évaluation.
 - 8.2 Déterminer les critères d'évaluation.
 - 8.3 Procéder à l'évaluation.
 - 8.4 Effectuer la correction.
 - 8.5 Communiquer le résultat de l'évaluation aux élèves et préparer les relevés de notes ou tout autre document écrit faisant état du résultat des élèves.
 - 8.6 Ajuster, au besoin, les objectifs du cours, l'approche d'enseignement et le processus d'évaluation.

Tâche 9 Encadrer les élèves

- Activités
- 9.1 Faire appliquer les règlements de l'école d'appartenance et, s'il y a lieu, rencontrer les élèves à ce sujet ou à tout autre sujet.
 - 9.2 Prendre note des présences et des absences des élèves.
 - 9.3 Échanger avec des collègues, au besoin, sur le comportement des élèves.
 - 9.4 Rencontrer, au besoin, les parents des élèves.
 - 9.5 Signaler à la direction, au besoin, toute difficulté quant au cheminement de certains élèves.

Tâche 10 Participer aux réunions pédagogiques et de suivi des élèves

- Activités
- 10.1 Prendre connaissance de l'ordre du jour et, s'il y a lieu, de la documentation pertinente aux réunions.
 - 10.2 Préparer sa contribution aux échanges de vue.
 - 10.3 Assister aux réunions et partager son expertise.

Fonction III Accomplissement de ce qui est nécessaire pour se perfectionner

Tâche 11 Assurer la mise à jour continue de ses connaissances en danse sur le plan technique, pédagogique et artistique

- Activités
- 11.1 Participer à des stages de formation et à des séances de perfectionnement organisés par l'école d'appartenance ou autre.
 - 11.2 Participer aux réunions convoquées par la direction pour les fins de supervision et d'évaluation du travail, et observer ses collègues en situation d'enseignement.

SYNTHÈSE

- 11.3 Participer à des conférences, colloques ou autres manifestations de ce genre qui portent sur la danse et sur l'enseignement de la danse.
- 11.4 Lire ce qui est publié sur la danse et sur l'enseignement de la danse.
- 11.5 Prendre connaissance du matériel audiovisuel qui est produit sur la danse et sur l'enseignement de la danse.
- 11.6 Faire de la recherche personnelle propre à favoriser l'amélioration de son enseignement.

Tâche 12 Se tenir au courant de ce qui se fait en danse et dans les domaines connexes à la danse

- Activités*
- 12.1 Assister à des spectacles de danse.
 - 12.2 Se documenter sur les domaines connexes à la danse qui peuvent enrichir l'enseignement de la danse.

Fonction IV Préparation des spectacles de fin de trimestre et de fin d'année

Tâche 13 Concevoir le spectacle

- Activités*
- 13.1 Fixer les objectifs sur le plan de la qualité de l'exécution et de l'interprétation.
 - 13.2 Faire, s'il y a lieu, le choix du thème chorégraphique.
 - 13.3 Choisir ou composer, s'il y a lieu, la chorégraphie en fonction des acquis des élèves et de leur âge.
 - 13.4 Distribuer les rôles en fonction des caractéristiques de chaque élève.
 - 13.5 Choisir la musique appropriée.
 - 13.6 Concevoir les costumes appropriés ou participer à la conception des costumes.
 - 13.7 Faire la mise en scène.
 - 13.8 Se concerter, au besoin, avec ses collègues en vue de la préparation du spectacle de l'école d'appartenance.

Tâche 14 Monter le spectacle

- Activités*
- 14.1 Diriger les élèves à l'occasion des répétitions.
 - 14.2 Coordonner les activités liées à la régie.
 - 14.3 Coordonner les activités liées au son et à l'éclairage
 - 14.4 Coordonner les activités liées à la confection des costumes
 - 14.5 Effectuer les démarches qui s'imposent au sujet du spectacle auprès des parents des élèves.
 - 14.6 Coordonner les activités liées à la publicité du spectacle.
 - 14.7 Participer aux séances de travail de l'équipe du spectacle.
 - 14.8 Animer les répétitions techniques et générale et apporter les corrections qui s'imposent.
 - 14.9 Diriger la présentation du spectacle, assurer le respect des droits d'auteur et faire un bilan à la suite de la présentation du spectacle.

Fonction V Contribution au développement de l'école d'appartenance et à la promotion de la danse

Tâche 15 Collaborer à diverses activités de l'École rattachées à l'enseignement

- Activités*
- 15.1 Faire passer les auditions aux élèves et participer aux opérations administratives liées à l'inscription ou à l'admission des élèves, ou à tout autre objet.
 - 15.2 Être membre de divers comités de l'École.
 - 15.3 Participer aux activités de classe ouverte organisées par l'École.
 - 15.4 Participer à la mise au point ou à la révision des sommaires de cours définis par l'École.
 - 15.5 Participer à des campagnes de financement de l'École et de publicité sur les services offerts par l'École.

SYNTHÈSE

- 15.6 Remplir le rôle d'ambassadrice ou d'ambassadeur de l'école d'appartenance et agir à titre d'examinatrice ou d'examineur à l'occasion de l'évaluation des élèves de l'École ou des élèves d'autres écoles.
- Tâche 16 Collaborer à diverses activités du milieu de la danse rattachées à la mise en valeur de cet art de la scène
- Activités 16.1 Être membre de divers comités *ad hoc* ou permanents dans des organismes voués à la promotion de la danse ou de l'enseignement de la danse.
- 16.2 Participer à des campagnes d'information sur la danse.

5. LA PRÉPARATION DU PLAN D'INTERVENTION (partie 3, section 18.1, 18.3 - p.131-132)

La préparation d'un plan d'intervention constitue la dernière étape du processus de production d'une analyse de métier ou de profession, selon la méthode utilisée par la SQDM. Il s'agit de préciser, selon un ordre de priorité et en fonction d'un calendrier de mise en œuvre, les moyens de donner des suites concrètes à l'analyse produite. Il s'agit également de déterminer le partage des responsabilités entre les différents partenaires visés par l'analyse, dans la mise en œuvre des moyens d'action retenus.

Pour mieux saisir le résultat des travaux du comité de validation ou les éléments de contenu du plan d'intervention qui a été adopté à l'occasion de la réunion, il importe de rappeler que le but ultime de l'analyse de la profession visait la possibilité d'évaluer la compétence des professeures et des professeurs de danse comme discipline artistique au Québec qui travaillent dans un contexte de formation autre que le milieu scolaire reconnu comme tel. En somme, il s'agissait de fournir au Regroupement québécois de la danse un cadre de référence en vue :

- d'assurer la qualité de l'enseignement de la danse;
- d'assurer la protection du public;
- de permettre la valorisation de la profession;
- de soutenir la préparation de programmes de perfectionnement ou de formation.

Les moyens d'actions à mettre en œuvre et les activités à concrétiser (partie 3, section 18.3.1 - p. 132-133-134)

Les moyens d'action retenus en vue de répondre aux besoins soulevés dans l'analyse sont les suivants :

- 1) procéder, par région, à la diffusion du résultat de l'analyse et à la présentation du projet du RQD au regard de la qualité de l'enseignement auprès, d'une part, des professeures et des professeurs de danse et auprès, d'autre part, du grand public;
- 2) mener une enquête en vue de décrire la population visée par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la compétence des personnes qui enseignent la danse comme discipline artistique au Québec, et ce, dans un contexte de formation qui n'est pas soumis aux normes du système d'éducation québécois, c'est-à-dire recueillir les données sur les caractéristiques des personnes (nombre, âge, formation et expérience) qui enseignent la danse comme discipline artistique au Québec ainsi que sur le nombre et la répartition géographique des écoles ou organismes pour lesquels ces mêmes personnes travaillent;
- 3) définir le mécanisme à mettre en place pour évaluer la compétence des personnes qui enseignent la danse comme discipline artistique au Québec dans un contexte de formation qui n'est pas soumis aux normes du système d'éducation québécois, c'est-à-dire déterminer l'approche à privilégier pour assurer la qualité de l'enseignement et pour permettre aux professeures et Aux professeurs de danse de se perfectionner;
- 4) informer le public sur ce qu'il est en droit de savoir lorsqu'il s'agit de s'inscrire à un cours de danse comme discipline artistique, notamment sur ce en quoi consiste un enseignement de qualité en danse.